

Procès-verbal n°10 du Comité de Direction

Réunion du :	Jeudi 23 Juin 2022
À :	18h – District Gard-Lozère
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Christie CORNUS, Bernadette FERCAK, Rachel MARTIN Mrs Bernard BERGEN, BOUTADE Christian, Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Jean Marie ROUFFIAC
Absent excusé :	Mme Stéphanie ALBEROLA, Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Audrey FIRMIN M. Damien JURADO, Philippe MOREL Dr Jean-François CHAPELLIER
Assistent à la réunion :	Frédéric ALCARAZ

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le président rappelle que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérées comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**

Préambule

Le Président remercie les membres présents et procède à l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°9 du 31/05/2022

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Condoléances

- Mme Jacqueline CHAMP, mère de M. Patrick CHAMP, Membre du Comité Directeur.
- Mme Marie-Thérèse GRAS, Grand-mère de M. Teddy GRAS, Responsable Administratif du District.
- M. LELOU Jean-François, dirigeant de l'U.S. Trèfle

Présentent leur condoléances à M. CHAMP, M. GRAS et le club l'U.S. Trèfle.

Noté les remerciements de M. Patrick CHAMP suite au décès de sa mère.

Accessions des équipes du District

Les membres du Comité de Direction, informés de l'accession de :

- Bagnols Pont, accession en N3
- Le Grau du Roi, accession en R2

adressent leurs plus chaleureuses félicitations au club pour ce parcours sportif couronné de succès.

Agenda du Président



<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objet</i>
01.06.2022	Castelmaurou	Réunion LFO-LFA
10.06.2022	Mende	AG ADFL
11.06.2022	Nîmes	Tournoi Gazelec Sportif Gardois
17-18.06.2022	Nice	AG LFA-FFF
22.06.2022	Foissac	Assemblée Générale UNAF Gard-Lozere

Courriers Clubs

519042 - U.S.A. CANAULOISE

- Nous informant que le club fêtera ces 100 ans le samedi 1^{er} Octobre 2022 et nous invitant aux cérémonies organisés.
Noté, Remerciement

519479 - O. FOURQUESIEN

- Nous faisant de sa demande concernant la création d'un championnat U16. *M. ALCARAZ, CTD, a répondu par courriel le 21/06/2022 et a donné toutes les explications sur cette compétition après réunion de la Commission des Jeunes*

880585 - A.S.C. NIMOISE

- Nous informant de la création d'une équipe réserve en collaboration avec STAPS Nîmes. *Noté. Transféré à la Commission des compétitions de la LFO*

Diverses Correspondances

LFA

- Nous transférant un courrier du Président concernant le FFF Tour qui aura lieu les 11 et 12 Aout 2022 à Port Camargue.
Noté

Tarifs 2022/2023

Le Président donne la parole à Mme Audrey FIRMIN qui présente aux membres du Comité de Direction les tarifs des diverses cotisations, engagements ou amendes. **Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs par rapport à la saison dernière.**

Le Président soumet au vote le maintien de l'ensemble des tarifs proposé par Mme Audrey FIRMIN :

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité. Les tarifs pour la saison 2022/2023 sont définis en annexe 1 du présent procès-verbal.

Article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire - Appel du Comité de Direction

Pour la saison 2022/2023, le Comité de Direction décide que toutes les décisions disciplinaires faisant l'objet d'un appel devant les Commissions d'Appel Disciplinaires du District et de la Ligue feront l'objet d'un appel systématique du Comité de Direction.

Il est proposé que le Président, M. Francis ANJOLRAS, et le Secrétaire Général, M. Damien JURADO, soient désignés comme ses représentants dûment mandatés pour faire appel en son nom.

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité



Subventions 2022-2023

Il est proposé d'autoriser le Président du District à solliciter toutes les subventions pouvant être demandées dans le cadre de ses activités auprès du Conseil Départemental du Gard ou autres organismes.

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Assemblée Générale d'Hiver

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Hiver de la saison 2022/2023 aura lieu le samedi 03 Décembre 2022, à la salle de réunion de l'Hôtel C-Suites (entrée Nîmotel Ville Active), à Nîmes.

Cette Assemblée sera suivie de la remise des dotations des Labels Jeunes FFF – Crédit Agricole et des autres dotations allouées par le District.

Pré-Engagement saison 2022-2023

Les pré-engagements ont été programmés par le secrétariat sur Footclubs.

Il appartient désormais aux clubs de valider ou non les engagements sur les compétitions

- Avant le 04.07.2022 pour les compétitions séniors
- Avant le 31.07.2022 pour les compétitions féminines
- Avant le 16.08.2022 pour les compétitions Jeunes
- Avant le 03.09.2022 pour les compétitions U12 et U12-U13

En l'absence de réponse à ces dates-là, l'équipe pré-engagée sera considérée comme engagée.

Situation des U16F en Séniors

Intervention de Bernadette FERCAK et Christie CORNUS concernant la possibilité ou non de faire jouer les U16F en séniors la saison prochaine.

Le Comité de Direction refuse aux joueuses U16F de pratiquer en séniors et autorise 3 U17 en double surclassement pour ces compétitions (Art. 73 des RG de la fédération)

Situation des équipes Seniors de Lozère

Après participation aux différentes réunions et Assemblées Générales entre le District Gard-Lozère, l'Antenne Départementale de Lozère et le District de l'Aveyron et après entente réciproque de ces derniers, il est proposé aux membres de valider la reconduction des compétitions mixtes Aveyron-Lozère pour les clubs de Lozère à l'exception du club AS Collet de Dèze

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Commissions 2022/2023

Les Commissions seront nommées lors du prochain Comité de Direction prévu le 07 septembre 2022. Celles en place pour la saison 2021/2022 sont prorogées jusqu'à cette date.



Championnat U14 Territoire du Gard (PV n°1 du CD du 07 Juillet 2021)

Cette compétition, actuellement gérée par la LFO sera gérée maintenant par le District dès la saison 2022-2023. Il est donc proposé d'acter la création de cette compétition et de valider le règlement spécifique (en Annexe 2 du Présent Procès-Verbal).

- POUR : 9
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Le règlement sera donc inséré dans les RG du District.

Il est également fixé les conditions spécifiques suivantes :

- Avoir participé au championnat U13 Départemental 1 la saison précédente 2021/2022.
- Engager aussi une équipe U13 sur la saison sportive 2022/2023.
- Possibilité d'engager une équipe réserve (si déjà une équipe en U14 Régional) sans accession possible, même en cas de relégation de son équipe première ;
- Avoir un éducateur possédant le CFF2 (avec possibilité de dérogation si inscription en formation).
- Fixe le nombre d'équipes participantes à 20 maximum. En cas de demande d'engagement supérieur à ce nombre, la commission des championnats jeunes prendra en considération les classements des championnats U13 Départemental 1 de la saison antérieure pour déterminer et valider les équipes participantes.

Médailles du District

Le comité de Direction décide d'attribuer les médailles aux membres désignés sur la liste en Annexe 3 et adresse ses plus chaleureuses félicitations aux récipiendaires.

Montée/Descentes saison 2021-2022

A l'issue de la saison 2021-2022, le Comité de Direction valide le Procès-Verbal de la Commission des Compétitions Séniors (Annexe 4)

Challenge des Pitchounets du monde

Après avis de la Commission du Football d'Animation et des contraintes liées à ce challenge, le Comité de Direction ne donne pas suite.

Prochain Comité

- **06 Juillet 2022 en Visioconférence**
- **07 Septembre 2022 en présentiel**
- **31 Aout 2022 Bureau du CD**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS,

Le Secrétaire de séance
Bernard BERGEN

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS



Annexe 1 :
Tarifs saison 2022-2023

Cotisations District - membres
(Art. 3 et 4 RI District)

Membre individuel	17 €
Membre d'honneur	170 €
Membre bienfaiteur	1.700 €

Cotisations District - clubs
(Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	300 €
Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2	100 €
Clubs disputant les autres championnats de District	40 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs	30 €

Cautionnements
(Art. 18 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District	500 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal	200 €

Participation aux frais de gestion
(Art. 19 RG District)

Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs	600 €
Clubs disputant les championnats de Ligue	550 €
Clubs disputant les championnats de D1 et D2	500 €
Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2	360 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines	200 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation	120 €
Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal ou Loisirs	30 €

Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs
(Art. 20 RG District)

D1 et D2	90 €
D3	70 €
D4 et niveaux inférieurs	50 €
Championnat Alès Ville.....	35 €
Féminines	35 €



Challenge Loisirs « Daniel-Martin »	20 €
Futsal	20 €

Droits d'engagement en coupes - Seniors / Féminines / Futsal

(Art. 20 RG District)

Coupe Gard-Lozère Seniors

- clubs des championnats nationaux	550€
- clubs des championnats de Ligue	300€
- clubs de D1 et D2	170€
- clubs autres séries	40 €
Coupe André-Granier	40 €
Coupes Féminines	20 €
Coupe Gard-Lozère Futsal	0 €

Droits d'engagement en compétitions - Jeunes

(Art. 20 RG District)

Championnat D1 (U19/U17/U15)	35 €
Autres niveaux (U19/U17/U15)	30 €
Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15)	35 €
Championnats de Foot à 8 (U17/U15)	21 €

Droits d'engagement - Football d'animation

(Art. 20 RG District)

Championnats U13 à 8	21 €
Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8	0 €
Plateaux U10 - U11	15 €
Plateaux U8 - U9	3 €
Rassemblements et plateaux U6 - U7	0 €
Futsal Jeunes	0 €

Frais de dossiers

Demande de remise de peine	130€
Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District).....	60€
Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District)	30 €
Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District)	55 €
Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District)	55 €
Frais de procédure en appel	130€
Droit d'ouverture de dossier disciplinaire (Art. 56 RG District)	17 €



Amendes

Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District)	50 €
Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	30 €
Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District)	10 €/Infraction
Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District)	100 €
Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)	25 €
Absence à l'Assemblée Générale	
- dans un rayon de moins de 30 km	100 €
- dans un rayon de 30 à 100 km	60 €
- dans un rayon de plus de 100 km	40 €
Frais de discipline, avertissement (Art. 56 RG District)	16 €
Exclusion (Art. 56 RG District)	30 €
Participation au match d'un licencié suspendu	200 €
Fraude (Art. 52 RG District)	350 €
Falsification de document officiel	350 €
Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement (Art. 9 RG District)	60 €
Non respect des engagements obligatoires (Art. 9 RG District)	60 €
absence de surclassement - mixité (Art. 49 RG District)	60 €
Non respect de la catégorie d'âge	30 €/Infraction
Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District)	25 €/Infraction
Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison)	5 €
Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs (Art. 50 RG District)	85 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	60 €
Accusation sans preuve (Art. 40 RG District)	50 €
Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District)	35 €
Absence de règlement des officiels par le Club (par officiel non réglé)	10 €
Absence de désignation de l'éducateur ou entraîneur diplômé (Art. 10 bis RG District)	30 €
Absence de l'éducateur ou entraîneur diplômé sur le banc de touche (Art. 10 ter RG District)	30 €

Absence de Rapport Discipline	35 €
-------------------------------	------

Forfait Simple

D1, D2 et D3	100 €
Autres séries de Foot à 11	80 €
Foot à effectif réduit	30 €
Coupes	50 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Forfait général

Seniors et Jeunes à 11	200 €
Foot à effectif réduit	80 €
Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3)	100 €
Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11)	40 €

Taux de l'indemnité kilométrique (Art. 26 RG District)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	3 €
--	-----

Déplacement des officiels devant les Commissions (Art. 32 RG District) (Nouveau taux en attente par la LFO)

Prix du kilomètre, trajet simple le plus court	0,401 €
--	---------



Amendes disciplinaires

(Art. 56 RG District)

Les licenciés

Référence règlementaire	Montant
Manquement à l'éthique sportive : demande de retrait d'une sanction, propos sur les réseaux sociaux	150 €

Les joueurs

Référence règlementaire	À l'encontre d'un officiel <i>Montant</i>		À l'encontre d'un joueur – dirigeant – public <i>Montant</i>
Art. 3	-		17 €
Art. 4	17 €		17 €
Art. 5	17 €		17 €
Art. 6	75 €		34 €
Art. 7	75 €		34 €
Art. 8	80 €		80 €
Art. 9	250 €		250 €
Art. 10	85 €		75 €
Art. 11	85 €		75 €
Art. 12	150 €		100 €
Art. 13.1	100 €		75 €
Art. 13.2	150 €		75 €
Art. 13.3	200 €		Rencontre pendant action de jeu : 90 € Rencontre hors action de jeu : 100 € Hors rencontre : 150 €
Art. 13.4	250 €		Rencontre pendant action de jeu : 120 € Rencontre hors action de jeu : 150 € Hors rencontre : 250 €

Les autres licenciés

Référence règlementaire	À l'encontre d'un officiel <i>Montant</i>	À l'encontre d'un joueur – dirigeant – public <i>Montant</i>
Art. 4	17 €	17 €
Art. 5	17 €	17 €
Art. 6	75 €	75 €
Art. 7	75 €	75 €
Art. 8	90 €	90 €
Art. 9	250 €	250 €
Art. 10	100 €	100 €
Art. 11	100 €	100 €
Art. 12	150 €	100 €
Art. 13.1	120 €	100 €
Art. 13.2	150 €	150 €
Art. 13.3	200 €	150 €
Art. 13.4	250 €	200 €

Règlement du Championnat U14 Territorial à 11.

Prise d'effet saison 2022/2023.

Art. 1 - Préambule

Le District est organisateur du **CHAMPIONNAT U14 Territorial à 11.**

Les dispositions du règlement des Championnats Jeunes à 11 du District sont appliquées en cas de non-spécification par les articles ci-après.

Art. 2 - Durée des rencontres

Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Art. 3 - Dispositions spécifiques à la « U14 Territorial à 11 »

1. Les dispositions de l'article 87 des Règlements Généraux du District s'appliquent dans leur intégralité.
2. En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission d'Organisation pourra décider du nombre de phases, de poules et si les rencontres se disputent en match aller simple ou en matchs aller-retour. Ces informations seront communiquées aux Clubs avant le début du championnat.
3. La participation en U14 Territorial à 11 se fait sur l'engagement volontaire du club avant une date butoir fixée par la commission compétente.
4. Les conditions d'accès spécifiques à ce championnat U14 sont définies chaque saison par le Comité de Direction sur proposition des Conseillers Techniques, de la Commission des Jeunes et du Football d'Animation du District.
5. Un Club ne peut compter qu'une seule équipe en U14 Territorial à 11.
6. Accessions en compétitions U14 régional ligue :
La commission des championnats Jeunes du District informe chaque saison du nombre de montées autorisées par la Ligue de Football d'Occitanie à participer au championnat U14 Régional.

Art. 4 - Horaires

1. Les rencontres se déroulent en principe le dimanche à 10 heures.
Dans le cas où un même Club aurait plusieurs équipes sur ce même créneau, les rencontres auraient lieu à 09 heures et à 12 heures.
Il en est de même lorsque la rencontre concerne un Club gardois et un Club lozérien.

Art. 5 - Matches en retard



1. Pour les épreuves se déroulant en une seule phase, les dispositions de l'article 91 alinéa 6 des Règlements Généraux du District s'appliquent.

2. Pour les épreuves se déroulant sur plusieurs phases, les matchs remis ou en retard doivent être joués comme suit :

- en ce qui concerne les poules de la première phase, avant la dernière journée prévue au calendrier initial, sauf dérogation éventuelle et préalable de la Commission d'Organisation, et sous réserve de l'accord entre les deux Clubs,
- En ce qui concerne les poules des autres phases, les dispositions de l'article 91 alinéa 6 des Règlements Généraux du District s'appliquent.

3. Dans la mesure du possible, tout match remis ou à rejouer sera fixé à la première date disponible. En cas de dossier en instance, la nouvelle programmation pourra être retardée jusqu'au traitement du dossier. De plus, les clubs ne pourront refuser de jouer un match remis ou à rejouer en semaine (le mercredi par exemple) si l'urgence ou la préservation de la régularité de la compétition le justifiait.

4. En cas de nécessité, la Commission d'Organisation est souveraine pour fixer la date d'une rencontre, que ce soit aux dates disponibles, en semaine ou pendant les vacances scolaires.

Art. 6 - Règlements généraux - Qualifications

1. Les dispositions des Règlements Généraux de la FFF, de la Ligue et du District s'appliquent dans leur intégralité. Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec leur statut.

2. Pour ce championnat U14 Territorial à 11, les joueurs doivent être licenciés avec une licence « Libre », en catégorie U14 et U13, dans la limite de cinq (5) joueurs U13 par feuille de match.

La participation des joueurs U12 est interdite.

3. Pour ce qui est de la mixité, elle est autorisée dans le strict respect des dispositions de l'article 155 des Règlements Généraux de la FFF.

Art. 8 - Cas non prévus

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la Commission d'Organisation compétente.

Annexe 3 : Liste des médaillés

CIVILITE	<u>Médaille d'Or du District</u>
Monsieur	BOUCCEREDJ Djamel (licence n°1438923253), Arbitre Officiel du District Gard-Lozère
Monsieur	BOUSSARIE Gaston (licence n°1499532309), Membre de la Commission des Arbitres
Madame	COLLAVOLI Marie-Elisabeth (n°1455312133), Membre de la Commission des Arbitres
Monsieur	DIDIER Jean-Marie (Licence n°1420146650), Dirigeant du Club FOOT SUD LOZERE
Monsieur	GALAUP Thierry (licence n°1788039868), Arbitre Officiel du District Gard-Lozère
Monsieur	HAMZAOUI Yazid (Licence n°2199743297), Arbitre Officiel du District Gard-Lozère
Monsieur	MAADOUN Djamel (Licence n°1438922423), Arbitre Officiel du District Gard-Lozère
Monsieur	MANCO Patrick (Licence n°1438907153), Arbitre Officiel du District Gard-Lozère

CIVILITE	<u>Médaille d'Argent du District</u>
Monsieur	BAYLE GILLES Dirigeant (licence 1420148556), Dirigeant du club FC MARGERIDE
Monsieur	BRUNEL Francis Dirigeant (licence 1415314615), Dirigeant du club FC MARGERIDE
Monsieur	CHASTEL Claude (licence n°1499532455), Dirigeant du club FC MARGERIDE
Monsieur	CHERRARED Fares (licence n°1415321884), Arbitre Officiel du District Gard-lozère
Monsieur	DE ALMEIDA Alexandre (licence n°1465322618), Arbitre Officiel du District Gard-lozère
Monsieur	LOUREIRO Jocinto (licence n°1445327639), Dirigeant du Club FOOT SUD LOZERE
Madame	MARTIN Rachel (licence n° 1475311386), Membre du Comité Directeur du District Gard-Lozère
Monsieur	MIDDIONE David (licence n°1499536257) , Membre De Commission du District Gard-Lozère
Monsieur	MEISSONNIER Vincent (licence n°2543066152) Trésorier club AVENIR FOOT LOZERE
Monsieur	MELIZI Farid (licence n°2543259169), Président du club AS BADAROUX
Monsieur	MONTEIL Perrine (licence n°1405328356),Présidente du club de MARVEJOLS SPORT
Monsieur	M'SIRDI Mounir (licence n°2528725529) , Arbitre Officiel du District Gard-lozère
Monsieur	PETKOVIC Vladimir (licence n°1495311947), Président du club AVENIR FOOT LOZERE
Monsieur	SEQUIER Christophe (licence n°1438907109) , Dirigeant du club OL MONT AIGOUAL
Monsieur	SOULIER Aurélien (licence n°2544705635), Dirigeant du club FC MARGERIDE

Annexe 4 : PV de la Commission des Compétitions Séniors

CHAMPIONNAT SENIORS MASCULINS – ACCESSIONS ET RELEGATIONS A L'ISSUE DE LA SAISON 2021 / 2022

1. DEPARTEMENTAL 1

Relégation de Régional 3 vers la Départementale 1 (Décision de la Ligue) : Aucun club

Accessions de Départemental 1 vers la Régionale 3 :

- STADE BEUCAIROIS 30 2
- ENT. S. MARGUERITTES 1

Relégations de Départemental 1 vers la Départementale 2 :

- OC REDESSAN 1
- AS. ST PRIVAT 1
- ENT. S LES 3 MOULINS 1

2. DEPARTEMENTAL 2

Relégation de Régional 3 vers la Départementale 2 (Décision de la CRRM LFO du 16/06/2022 - PV N°49) :

- ENT.S PAYS D'UZES 2
- (Application ART.104 des RG de la L.F.O)

Accessions de Départemental 2 vers la Départementale 1 :

- ES BARJACOISE 1 (Poule A)
- AV. S ROUSONNAIS 2 (Poule B)
- C.A BESSEGEOIS 1 (Poule B) (Application ART.93 des Règlements Généraux, Coefficient 2.45)
- FC. CABASSUT 1 (Poule A) (Application ART.93 des Règlements Généraux, Coefficient 2.35)

Relégations de Départemental 2 vers la Départementale 3 :

- OC. BELLEGARDE 1 (Poule A) Forfait Général
- E.F.C BEUCAIROIS 1 (Poule B) Forfait Général

3. DEPARTEMENTAL 3

Relégations de Départementale 2 vers la Départementale 3 :

- OC. BELLEGARDE 1 (Poule A) Forfait Général
- E.F.C BEUCAIROIS 1 (Poule B) Forfait Général

Accessions de Départemental 3 vers la Départementale 2 :

- MOUSSAC F.C 1 (Poule A)
- A.S BEAUVOISIN 1 (Poule B)
- EMS. LE GRAU DU ROI 2 (Poule D)
- ST.O AIMARGUES 2 (Poule C)(Application ART.92 des RG)

Relégation Départemental 3 vers la Départementale 4 :

- AS. DE SOMMIERES 1 (Poule D) Forfait Général

4. DEPARTEMENTAL 4



Relégation de Départementale 3 vers la Départementale 4 :

- AS. DE SOMMIERES 1 (Poule D) Forfait Général

Accessions de Départemental 4 vers la Départementale 3 :

- F.C RIBAUTE TAVERN. 1 (Poule A)
- A.S LE COLLET D'EZE 1 (Poule A)
- U.S DE MONTPEZAT 1 (Poule B)
- S.C BROUZET LES ALES 1 (Poule B)
- J.S CHEMIN BAS AV.2 (Poule C)
- F.C BAGNOLS ESCANAUX 1 (Poule C)
- F.C COURBESSAC 1 (Poule D)
- F.C RODILHAN 1 (Poule D)
- A.C PISSEVIN VALDEG. 2 (Poule E)
- F.C VAUVERDOIS 2 (Poule E)

Repêchage de départemental 4 vers la Départementale 3 :

- ENT.SP.PAYS D'UZES 3 (Application ART.93 des RG) (COEF. 2,250)

COMPOSITION PROVISOIRE DES DIFFERENTS NIVEAUX – SENIORS

En rouge, les équipes reléguées.

En noir, les équipes maintenues.

En vert, les équipes promues.

En bleu, les équipes repêchées.

DEPARTEMENTAL 1 (12 EQUIPES POULE UNIQUE)

ES. SUMENE	OL SAINTOIS	ST.GILLES AEC	FC VAL DE CEZE
RC GENERAC	FC CABASSUT	CA BESSEGES	ES BARJAC
AS ROUSSON 2	AS POULX	SC PISSEVIN VALDEGOUR	US MONOBLLET

DEPARTEMENTAL 2 (24 EQUIPES REPARTIES EN DEUX POULES)

ENT. SP PAYS D'UZES 2	FC LANGLADE	AS ST CHRISTOL ALES	US GARONNAISE
CO SOLEIL LEVANT NIMES 2	FC CHUSCLAN LAUDUN 2	SSB LA GRAND COMBE	SA CIGALOIS
AS CAISSARGUES	FC PONT ST ESPRIT	FC CANABIER	EF VEZENOBRES CRUVIERS
SC MANDUEL	OL ST HILAIRE LA JASSE	US LA REGORDANE	AS ST PAULET
FC BAGNOLS PONT 2	OL REDESSAN	AS ST PRIVAT	ENT.S LES 3 MOULINS
MOUSSAC FC	AS BEAUVOISIN	ST O AIMARGUES 2	ENT.S LE GRAU DU ROI 2

En cas de repêchage pour compléter ce championnat à 24 équipes, il sera fait appel aux équipes classées 2ème de leur groupe de D3 à l'issue de la saison 2021/2022 dans l'ordre suivant :

1. ST MARTIN DE VALGALGUES (COEF. 2,464)
2. AS GAUJAC (COEF. 2,388)
3. SC NIMOIS (COEF. 2,055)
4. ENT.S MARGUERITTES (COEF. 2,000)

DEPARTEMENTAL 3 (48 EQUIPES REPARTIES EN QUATRE POULE)

ST MARTIN DE VALGALGUES	CHAMBORIGAUD AS	FC CHAMCLAUSON	AS ST PRIVAT 2	LES MAGES SEDISUD ST AMBR.	SC ANDUZIEN 2
AS CENDRAS	FC ST JEANNAIS	US MONOBLLET 2	SC NIMOIS	FC PAYS VIGANAIS	AS DE LA VAUNAGE
CALVISSON FC	FC DOMESSARGUES	FC CABASSUT 2	GC QUISSAC	ES SUMENE 2	US DU TREFLE 2
OLYMPIQUE DE GAUJAC	ENT.S ROCHEFORT	US BOUILLARGUES	ST GILLES AEC 2	US PEYROLAISE	AS POULX 2
FC VAL DE CEZE 2	OC REDESSAN 2	RC ST LAURENT LES ARBRES	ENT.S MARGUERITTES 2	OL FOURQUES	RC GENERAC 2
ET.S THEZIERS	GC GALLICIAN	US PUJAUT	GC UCHAUD 2	ENT.S LES 3 MOULINS 2	OC BELLEGARDE
EFC BEUCAIROIS	RIBAUTE TANV.	AS LE COLLET DE DEZE	US MONTPEZAT	SC BROUZET LES ALES	JS. CHEMIN D'AVIGNON 2
FC BAGNOLS ESCANAUX	FC COURBESSAC	FC RODILHAN	AS PISSEVIN VALDEG.2	FC VAUVERDOIS 2	ENT.SP PAYS D'UZES 3

En cas de repêchage pour compléter ce championnat à 48 équipes, il sera fait appel aux équipes classées 3ème de leur groupe de D4 à l'issue de la saison 2021/2022 dans l'ordre suivant :

1. FC VATAN (COEF. 2,150)
2. SOC.CODOGNAN (COEF. 2,045)
3. NIMES CASTANET (COEF. 2,000)
4. US CANAULES (COEF. 1,863) (Application ART.92 des RG)

DEPARTEMENTAL 4 (EQUIPES RESTANTES)

FC VATAN 1	O. MINIER PONTIL PR.1	SALINDRES FC 1	ES BARJACOISE 2	AV.S ROUSSONNAIS 3
O.ST HILAIRE LA JASSE 2	AV. S MOLIEROIS 1	U.S.A CANAULOISE 1	CA BESSEGEAIS 2	BOISSET GAUJAC FC 1
AS ST CHRISTOL 2	FC RIBAUTE TAVERN. 2	E.J.P GRAND COMBIEN 1	SA CIGALOIS 2	CALVISSON FC 2
GALLIA C. QUISSACOIS 2	AS .DE CENDRAS 2	A.F.C ALTUMA NIMES 1	AS VERSOISE 1	ARAMON ET.S 1
US PEYROLAISE 2	SP.C CASTANET NIMES 1	MOUSSAC FC 2	FC BAGNOLS ESCANAUX 2	ENT.PERRIER VERGEZE 2
FC LANGLADE 2	SC MANDUELLLOIS 2	AS VERSOISE 2	ST.O CODOGNAN 1	C.O SOLEIL LEV.NIMES 3
SP.C CASTANET NIMES 2	FC MILHAUD 1	US GARONNAISE 2	AS NIMES CAMARGUAIS 1	STE MARIE DE LA MER 2
AS SOMMIERES 1	AS ST JULIEN ROS.1 (Forfait Général)	S.C BROUZET LES ALES 2 (Forfait Général)	MAGES SEDISUD ST AMBR.2 (Forfait Général)	OL MAS DE VILLE 1 (Forfait Général)
FC PONT ST ESPRIT 2 (Forfait Général)	AS ST PAULET 2 (Forfait Général)	CS CHEMINOT NIMOIS 1 (Forfait Général)	F.C.O DOMESSARGUES 2 (Forfait Général)	US LA REGORDANE 2 (Forfait Général)
OC BELLEGARDE 2 (Forfait Général)	US DE VALLABREGUES1 (Forfait Général)	FC RODILHAN 2 (Forfait Général)		

N.B : Les montées et descentes sont communiquées sous réserves des instances en cours tant régionales que nationales. (Statutaires ou disciplinaires)

